

# CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE A ROUEN

## Avenant n°1

Entre

L'Etat, représenté par Jean Aribaud, Préfet de Région de Haute-Normandie

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche, représentée par Nicole Bensoussan, Recteur de l'Académie de Rouen et par Jean-Charles Huchet, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de Seine-Maritime,

Et

La Ville de Rouen représentée par Pierre Albertini, Maire de Rouen.

Il est convenu ce qui suit :

### Exposé

Afin de donner une cohérence à l'ensemble des actions éducatives menées dans le domaine artistique et culturel, la Ville de Rouen et ses partenaires ont décidé d'intégrer les dispositifs existants et nouveaux dans une convention qui a fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal du 13 décembre 2002. Il est en outre convenu que chaque année un avenant définira les actions spécifiques menées ainsi que les moyens de les mettre en place.

### Article 1 : L'information aux enseignants

La Ville de Rouen propose de réaliser, en concertation avec ses partenaires, un support de communication à destination des enseignants et des structures culturelles comprenant des fiches d'information à la fois sur les dispositifs existants et leur mode de fonctionnement et sur les possibilités offertes en matière éducative par les établissements culturels municipaux. La délégation académique à l'Action culturelle du Rectorat en collaboration avec les conseillers pédagogiques de l'Action culturelle de l'Inspection académique se chargeront de fournir les renseignements pour ce qui concerne la définition des dispositifs existants et leur mise en œuvre, la Ville de Rouen se préoccupant d'établir les fiches décrivant les actions éducatives offertes par les établissements culturels municipaux. Ce document portera pour l'année scolaire 2002/2003 sur le patrimoine. La Ville de Rouen et la DRAC financent pour moitié ce document (cf. tableau annexé), le Rectorat et l'Inspection Académique en assureront la diffusion auprès des établissements scolaires de Rouen.

De plus, la Ville de Rouen remettra aux responsables des écoles primaires de Rouen, via la Direction des Action éducatives et Vie scolaire, Rouen, les programmations et thèmes proposés par ses établissements culturels.

## Article 2 : Formation

Cette année 2002/2003 l'offre de formation portera à la fois sur la méthodologie de l'éducation au patrimoine et sur la connaissance du domaine patrimonial rouennais et sera proposée aux enseignants.

Il est convenu que le Rectorat, l'Inspection académique, la DRAC et la Ville de Rouen organisent une journée d'information et de sensibilisation sur la base du volontariat à l'intention des professeurs du 1<sup>er</sup> et du second degré. Elle sera proposée en priorité aux enseignants de Rouen. Les besoins de rémunération des intervenants seront pris en charge à parité par la Ville et la DRAC (cf. tableau ci-joint). Le Rectorat et l'Inspection académique assureront, chacun en ce qui les concerne, la diffusion de l'information auprès des enseignants et se chargeront des inscriptions.

Il est convenu qu'un temps de formation aux ressources patrimoniales et aux modalités de mise en œuvre d'actions culturelles dans le cadre du Contrat Educatif Local sera organisée par la Ville de Rouen et la Direction Régionale des Affaires Culturelles en direction des coordonnateurs du CEL et des directeurs des centres de loisirs.

## Article 3 : Dispositifs et actions artistiques et culturels retenus (cf. tableau ci-joint)

- A la rencontre d'un monument de Rouen
- L'oreille gourmande
- Voyages en ville

## Article 4 – Financement

Le tableau de financement ci-joint fixe la participation de chacun des partenaires.

Fait à Rouen, le

L'Etat

M. le Préfet  
Jean Aribaud

La Ville de Rouen

M. le Maire  
Pierre Albertini

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche

Mme le Recteur de l'Académie de Rouen  
Nicole Bensoussan

M. l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux de Seine-Maritime  
Jean-Charles Huchet